



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation de l'Institut de formation en psychomotricité (IFP)

Question écrite n° 4441

Texte de la question

M. René Pilato alerte M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la situation de l'Institut de formation en psychomotricité (IFP) de Sorbonne université. L'IFP de Sorbonne université est reconnu pour la qualité de son enseignement et forme chaque année 150 élèves à travers un cursus de 3 ans. Cet institut, historique et incontournable, car il fut le premier en France et dans le monde à enseigner la psychomotricité, se voit aujourd'hui menacé de disparition en raison d'un abandon total de l'État. Cette formation, bien que relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur, est privée de tout financement depuis plus de dix ans. Si la région Île-de-France a bien accepté d'apporter un soutien par une subvention annuelle, celle-ci ne couvre qu'un quart des dépenses de la filière. Face à cette situation financière intenable, Sorbonne université a d'ores et déjà évoqué une réduction de 75 % des effectifs sur les prochaines années. De plus, dans un contexte de restrictions budgétaires pour les collectivités, l'institut se verrait contraint de fermer complètement si la subvention de la région Île-de-France venait à être retirée. Les conséquences seraient évidemment désastreuses, une réduction du nombre de praticiens entraînant des problèmes d'accès aux soins pour la population et une dégradation des conditions d'exercice pour les professionnels de santé. Ce désengagement de l'État est d'autant plus incompréhensible que la profession de psychomotricien doit répondre aux besoins croissants liés à l'autisme, aux troubles neurodéveloppementaux, à la douleur, au cancer et au *burn-out*. À titre d'exemple, le psychomotricien Aurélien D'Ignazio observe dans un article pour la revue *L'Information Psychiatrique* les bienfaits de la psychomotricité dans l'hypersensibilité tactile d'une personne adulte avec un trouble du spectre de l'autisme. Il écrit : « Le soin psychomoteur apparaît un volet utile dans ce type de prise en charge, proposant des dispositifs sensoriels variés, dans un cadre dynamique et bienveillant, tout en encourageant la verbalisation du vécu ». M. le député demande à M. le ministre s'il peut s'engager à évaluer le dossier du financement de cette formation qui, malgré les courriers adressés par Sorbonne université à ses prédécesseurs, semble au point mort. Il lui demande comment il compte articuler la baisse du budget alloué à son ministère avec les besoins croissant en formation de praticiens de santé.

Données clés

Auteur : [M. René Pilato](#)

Circonscription : Charente (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4441

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2025](#), page 1149